

N° 2026-003

OBJET :

*Création d'un emploi non permanent
de responsable Voirie pour
accroissement temporaire d'activité*

L'an deux mil vingt-six, le 20 janvier, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Montriond, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 14 janvier 2026

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERNET Josette, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick et MUFFAT Sophie.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, GALLAY Cyrille, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :25
pour :25
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par Mme LEFANT Myriam à BÉARD Patrick,
- par Mme VERMANT Rebecca à M. VINET Philippe.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Vu les dispositions du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant la nécessité de réorganiser les services techniques suite à la création de l'emploi de DST,

Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de créer un emploi non permanent de Responsable voirie, à temps complet, pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027 et sur la base d'une rémunération maximale correspondant à l'indice majoré 630.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **approuve** la création de cet emploi dans les conditions qui lui ont été présentées,
- **précise** que le grade de référence de cet emploi est celui de technicien,
- **charge** Madame la Présidente de recruter une personne sur cet emploi.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHET



Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

